FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 25 Octobre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PARTI SOCIALISTE :: FÉDÉRATION DU NORD

Aux Travailleurs du Nord

La Fédération Socialiste du Nord nous communique l'appel suivant :

Pour la première fois depuis 1914, vous aurez bientôt la parole. Vous aurez à dire comment vous voulez que le pays soit enfin administré. Tandis que les autres partis s'efforcent de vous cacher la vérité, le Parti socialiste vous la dit, si eff ayante qu'elle puisse vous la aître.

La vérité, c'est que la situation de notre pays ne fut jamais plus critique. Il sort de la guerre en retrouvant son intégrité totale, mais il dut jeter au feu des combats, avec l'existence de générations entières, des milliards et des milliards qui, additionnés au chiffre des dévastations commises par l'ennemi dans les régions envahies, dépassent la fortune totale de la France. Elle était évaluée, avant la guerre, à environ 300 milliards. Les sacrifices financiers et matériels consentis atteignent en nombre rond 350 milliards. Même en tenant compte des justes indemnités réparatrices que l'Allemagne doit payer, les régions libérées ne retrouveront leur vie économique d'autrefois que si notre pays est assuré de l'aide financier des Etats alliés et associés, que le groupe socialiste à la Chambre a réclamé inlassablement et qu'il faut obtenir.

Les dépenses de guerre de toute nature auront pour effet d'élever le budget annuel de l'Etat, à partir de l'an prochaine, à 25 milliards. Songez, citoyens, que ce budget était avant la guerre de 5 milliards. Les contribuables français auront donc à supporter des charges cinq fois plus lourdes. Aussi, vous ne serez pas étonnés d'apprendre, que même avec les impôts nouveaux proposés par le gouvernement actuel, le budget de 1920 est encore en déficit de 12 à 13 milliards !

Tous les partis bourgeois font le silence sur cette situation qui met le pays au bord d'un abîme. Ils ne savent que servir des phrases vides et déverser la calomnie sur le socialisme. Autrefois, nous étions des partageux et des sans-patrie. Aujourd'hui, nous sommes des bolchevikis. Et pourquoi ? Parce que nous nous élevons avec force contre la politique d'intervention militaire en Russie, au nom du droit des peuples de régler eux-mêmes leurs affaires intérieures, droit que proclama devant le monde la Révolution française.

Le Parti socialiste, au contraire, montre l'abîme au pays et pour qu'il n'y tombe pas, il lui dit : « Tu n'échapperas au péril qu'en appliquant le programme socialiste qui revendique :

La réduction et la limitation des armements dans tous les pays, contrôlées par la Société des Nations, comme prélude au désarmement général ;

La revision sévère des marchés et des profits de guerre, fût-ce au moyen de juridictions spéciales et le retour à l'Etat des profits abusifs ; la conscription des fortunes aussi légitime assurément que la conscription des hommes ; un impôt sur l'enrichissement ;

La perception stricte de l'impôt sur le revenu et des taxes d'enregistrement, avec progression nettement accentuée ;

L'établissement de monopoles fiscaux, portant de préférence sur les objets de luxe ou de consommation inutile et même dangereuse, comme l'alcool ;

La participation financière de l'Etat à tous les commerces et industries suffisamment concentrées ;

La reprise de l'exploitation au compte de la nation des chemins de fer, et de tous les grands instruments de transport maritimes, fluviaux et terrestres, des mines (houille, potasse, pyrites, fer et autres minerais), des grandes usines métallurgiques, des forces hydrauliques, des carburants, des raffineries et de l'alcool, des banques et du service des assurances — cette exploitation étant confiée, sous le contrôle des consommateurs, soit à l'Etat, aux départements et aux communes, soit à de grandes collectivités industrielles ;

Après avoir sauvé la vie du pays, au prix de sacrifices innombrables, les travailleurs prétendent avoir droit à une autre existence que celle d'avant-guerre : ils veulent vivre une vie plus humaine. En leur nom, le Parti socialiste réclame :

La suppression du chômage par l'organisation du placement, l'établissement de statistiques du travail, l'unification et la généralisation des méthodes de placement sur la base paritaire ;

Le développement de l'assurance sociale sous toutes ses formes pour les ouvriers français et étrangers ;

La protection efficace de l'hygiène et de la sécurité dans le travail ;

La réduction progressive des heures de travail, afin d'établir un rapport normal entre le développement de la technique de travail dans l'industrie et les avantages qui doivent en résulter pour les travailleurs ;

La fixation d'un minimum de salaire, fondé sur le coût normal de la vie ;

Le règlement de l'immigration de la main-d'œuvre étrangère, avec égalité de salaire pour l'égalité de travail ;

La reconnaissance, sans aucune réserve, du droit syndical ;

Représentant des intérêts de tous les travailleurs, il prend la défense des travailleurs agricoles pour qui il réclame :

L'extension des lois qui protègent ou protègeront les ouvriers de l'industrie : accidents, salaires, durée du travail, hygiène, couchage, nourriture ;

La tarification des fermages et l'allocation d'indemnités de plus-value à l'expiration des baux ;

L'organisation coopérative des petits propriétaires, fermiers, pour la production, la vente des produits, l'achat des semences, machines et engrais ; l'assurance contre la grêle et la mortalité du bétail ;

Décidé à lutter efficacement contre la vie chère, conséquence des troubles profonds provoqués par la guerre dans la production industrielle, et surtout dans la production agricole, le Parti socialiste préconise l'organisation d'un service public de l'alimentation partant de l'Etat pour aboutir jusqu'à la commune.

Toutes ces revendications attestent que notre Parti, par l'action continue qu'il mène pour leur aboutissement, poursuit l'amélioration immédiate des conditions de vie et de lutte des travailleurs des villes et des campagnes, des ouvriers manuels et intellectuels.

A tous, il dit :

« Vous pouvez, si vous le voulez, devenir les maîtres du pouvoir politique, de ce pouvoir si puissant qui vous a, jusqu'à ce jour imposé sa loi. Vous pouvez, usant de votre droit supérieur qu'est le suffrage universel, vous en emparer légalement et devenir à votre tour l'Etat. Seule l'ignorance de votre droit et de votre puissances pourrait vous en empêcher. Chez vous, l'ignorance a fait place à la connaissance de vos droits, de vos intérêts et aussi de vos devoirs. C'est pourquoi, vous ferez de l'Etat républicain, votre chose pour le bien général. Avec lui, par lui, vous travaillerez à supprimer le salariat, « cette dernière forme de l'esclavage » en nationalisant ou socialisant les grandes entreprises capitalistes, les monopoles, les richesses concédées par l'Etat bourgeois à des compagnies privées.

Vous pourrez alors organiser la production intensive d'autant plus facilement que les organisations syndicales grouperont bientôt la plus grande majorité des travailleurs. Alors le produit de notre travail ne sera plus destiné à être vendu pour rapporter des bénéfices et des profits, mais il servira à satisfaire tous les besoins des hommes. Vous aurez ainsi tué, pour toujours, l'exploitation, le mercantilisme, la spéculation, agents de la vie chère. Vous aurez mis fin à une organisation sociale qui porte en elle la guerre entre les individus et entre les classes et qui contient des germes de guerre entre les nations.

Citoyens,

C'est tout cela qu'il y a au bout du pouvoir pris par vous, à l'aide de votre bulletin de vote ouvrier et socialiste.

Aussi, voterez-vous pour les 23 candidats du Parti socialiste, votre parti, qui triomphera en France le 16 novembre.

Sa victoire sera la victoire du Travail affranchi !

Vive le Socialisme libérateur !
Vive la République du Travail !

LA FÉDÉRATION DU NORD DU PARTI SOCIALISTE.

Vu les candidats :

BEAUVILLAIN Auguste, BLANCKAERT Louis, BRACHELET, COPPEAUX Ephrem, COUTEAUX Ernest, DELORY Gustave, DESOBLIN A., ESCOFFIER Léon, GONIAUX Charles, GUESDE Jules, HECKEL Maurice, HENTGES, INGHELS, LEBAS Jean, LEFEBVRE François, LOUIS Louis, MELIN Pierre, PLET Ernest, PIERPONT Arthur, RAGHEBOOM Auguste, SAINT-VENANT Charles, SAROT Oscar, VANDERSCHOTTEN Augustin.

Le Procès Caillaux

Les débats commenceront le 14 janvier 1920

Par 100 voix contre 36 et 20 abstentions, la Haute-Cour refuse la mise en liberté provisoire

Paris, 23 octobre. — Bien avant l'ouverture, les abords, les couloirs, les tribunes sont très animés.

Vers une heure, M. Caillaux arrive en auto de Neuilly. Il s'entretient dans une salle de la Cour de justice, avec son défenseur.

M. Antonin Dubost prend ensuite place au fauteuil présidentiel, à 2 heures 10. Il est suivi du procureur général Lescouvé, des avocats généraux Mornet et Régnault, qui vont siéger à sa droite.

Les sénateurs sont très nombreux.

A 2 heures 20, le président fait introduire M. Caillaux, qui va prendre place à l'extrême gauche de l'hémiscycle.

L'accusé paraît amaigri, mais sa démarche est assurée et il ne paraît pas émotionné.

M. Antonin DUBOST procède à l'appel nominal des membres de la Cour. Plusieurs sénateurs protestent parce qu'ils n'ont pas été appelés.

M. DRON, sénateur du Nord, et M. HERMANT, sénateur de l'Aisne, protestent également contre leur non appellation.

M. Antonin DUBOST dit qu'étant donné que leur absence était motivée pour les raisons que l'on connaît, leur cas fera l'objet d'un examen spécial.

LE PRESIDENT donne ensuite lecture du décret constituant la Cour de justice; puis il procède à l'interrogatoire d'identité de M. Caillaux.

Le procureur général LESCOUVE prend ensuite la parole. Il dit dans quelles conditions et pour quels motifs il a rédigé son acte d'accusation contre l'inculpé, accusé de machinations intéressant la sûreté de l'Etat, puis en raison de l'audition indispensable des témoins habitant l'étranger, il croit qu'il sera impossible à la Cour de se réunir efficacement les premiers jours de la deuxième quinzaine de novembre.

“ Je suis prêt aujourd'hui ” dit M. Caillaux

M. CAILLAUX prend la parole.

— Je n'ai qu'un mot à dire, dit-il; en substance, jugez-moi, je suis prêt aujourd'hui, comme je l'étais hier à répondre contre ce que l'on suppose, à dire la révolte de ma conscience (ceci crié d'une voix forte, puis le ton s'abaisse)... pour proclamer en plein calme, en pleine sérénité, mais aussi sans illusion, pour proclamer et affirmer que pendant vingt années de vie politique singulièrement actives et remplies, jamais, jamais ! je n'ai conçu et voulu que le bien de mon pays. Sans doute, continue-t-il, on me réclame des délais pour convoquer des aventuriers, des policiers et des escrocs, dont les témoignages ne pourront réunir contre moi une accusation. En tout temps, je suis prêt à revendiquer hautement ma conception de politique mondiale, de politique prudente, je suis prêt à montrer que j'ai évité à mon pays, de toutes les forces d'une conscience qui n'a rien à se reprocher, des désastres irréparables, vous me permettrez de dénoncer les procès d'opinion.

La défense demande la mise en liberté provisoire

Me DE MORO-GIAFERRI montre que le procès ne peut se dérouler dans ces conditions et Me Moutet dépose une demande de mise en liberté provisoire.

La Cour se réunit ensuite en Chambre de Conseil pour arrêter la date des débats et statuer sur la demande de mise en liberté provisoire.

Le président fait évacuer les tribunes pendant que le Sénat siège en Chambre de Conseil.

Le public se répand dans les vestibules du rez-de-chaussée.

De fréquents coups de sonnette indiquent que la discussion à l'intérieur est plutôt orageuse.

Vingt-trois membres de la Cour n'ont pas répondu à l'appel nominal et ne pourront plus siéger désormais. Les neuf membres de la Commission d'instruction sont récusés par la Constitution. Il ne reste plus guère que cent quatre vingt membres en état de siéger.

Me Moutet invoque le précédent Rochefort

Dans l'attente des conclusions de la Cour, Me Moutet fait tout d'abord remarquer que la détention ne s'impose que si l'on craint que l'accusé ne profite de sa liberté pour commettre à nouveau des crimes, des délits ou pour chercher à se soustraire à la justice, que la désignation de l'accusé comme candidat aux élections législatives par ses concitoyens, lui donne droit d'aller défendre devant le suffrage universel ses conceptions.

Me Moutet ajoute que le Sénat ne saurait montrer moins de libéralisme que l'Empire, qui n'hésita pas à mettre Rochefort en liberté provisoire.

La Haute-Cour refuse la mise en liberté de M. Caillaux

La séance en Chambre du Conseil s'est terminée à 18 h. 30. A la reprise de l'audience publique, Antonin Dubost donne lecture de l'arrêt fixant au 14 janvier l'ouverture de la Cour de justice.

Il résulte de l'arrêt que les sénateurs qui n'ont pas répondu à l'appel de leur nom, en octobre 1918, pourront néanmoins siéger le 14 janvier, s'ils ont aujourd'hui répondu.

C'est la date du 10 février qui avait d'abord été demandée pour l'ouverture des débats.

Elle fut repoussée par 106 voix contre 44.

La date du 15 janvier fut mise en avant. Elle réunit 77 voix contre 24.

Elle ne fut pas adoptée, comme n'ayant pas réuni la majorité absolue.

Le 14 janvier, fut ensuite donné par 89 voix contre 67.

Quant à la proposition de mise en liberté provisoire de Caillaux, elle fut repoussée par 100 voix contre 36 et 20 abstentions.

M. Caillaux, accompagné des inspecteurs de la sûreté, est monté dans un taxi-auto pour regagner la maison de santé de Neuilly.

Pourquoi M. Trépont fut arrêté

Si fin janvier 1915, Lille avait payé intégralement la contribution de guerre exigée par l'ennemi, soit 7.400.000 francs, les autres municipalités, elles, se montraient rebelles à céder aux sommations allemandes.

Von Heinrich s'avisa alors de vouloir faire fournir les sommes qui lui étaient dues par un syndicat de communes de la banlieue de Lille, constitué au capital de 4 millions.

Sur les conseils de M. Trépont, les maires se refusèrent à entrer dans cette voie.

Cependant, quelqu'un indiqua aux Allemands qu'il serait peut-être possible de procéder en France envahie comme en Belgique, et que le Conseil général du Nord pourrait être appelé à voter un emprunt comme l'avaient fait les conseils provinciaux belges.

Saisi de cette question par Von Heinrich, M. Trépont déclara que la constitution d'un syndicat dans de telles conditions était impossible, qu'un maire ne pouvait s'y prêter sans violer la loi française et que, pour sa part, lui, préfet du Nord, refusait de le sanctionner.

Von Heinrich, furieux, voulut en finir. Et le 7 février 1915, il adressait au préfet du Nord cette lettre comminatoire, où il signalait qu'à part le maire de Lille, aucune municipalité ne mettait d'empressement à lui verser de l'argent.

A Monsieur le Préfet,

A l'exception de Lille, toutes les communes appartenant au rayon de la forteresse de Lille sont excessivement lentes dans le paiement de la contribution de guerre imposée. Si les communes les plus riches voulaient aider les plus pauvres, le reste de la contribution de guerre qui s'élève actuellement encore à 3.767.430 francs devrait être déjà payé. **La somme échue le 5 février 1915 s'élevait à 1.405.000 francs ; sur celle-ci on n'a versé que 76.600 francs.**

J'ai le ferme soupçon que vous encouragez les communes dans leur résistance passive, je vous impose le devoir d'exercer sur les communes toute votre influence afin qu'elles remplissent leur obligation vis-à-vis de l'autorité allemande ponctuellement et totalement.

Si, au 12 février 1915, les sommes arriérées ne sont pas payées par les communes, **je procèderai contre vous.**

J'ai menacé les communes mêmes de leur défendre l'importation de charbon si les sommes échues ne sont pas versées au 12 février 1915.

Le Gouverneur de Lille,
VON HEINRICH.

A cette mise en demeure, M. Trépont répondit, le 11 février 1915, du tac au tac :

Le Préfet du Nord à son Excellence
Monsieur le général Von Heinrich,

En me demandant, par votre lettre du 6 février de mettre en demeure les communes appartenant au rayon de la forteresse de Lille de se solidariser pour payer la contribution de guerre, vous reconnaissez que la plupart d'entre elles sont dans l'impossibilité de se libérer de la charge que vous leur avez imposée.

D'autre part, s'il n'est pas équitable d'user de moyens de coercition à l'égard de communes qui ne possèdent plus rien, serait-il juste de frapper d'un supplément de contributions les communes qui sont parvenues à s'acquitter et de les punir ainsi de l'effort qu'elles ont fait pour satisfaire aux exigences de l'autorité allemande ?

Au surplus, la constitution d'un syndicat de cette nature serait illégale. Après les tentatives faites en ce sens j'avais cru l'idée abandonnée.

Je ne puis, en conséquence, en favoriser la création.

Premier magistrat du Gouvernement de la République dans le Département du Nord, je dois à tous l'exemple du respect des lois.

La fonction que j'exerce m'impose des responsabilités dont j'accepte toutes les conséquences avec le sentiment que j'accomplis simplement mon devoir.

Le Préfet du Nord,
Félix TREPONT.

A la suite de cette cinglante riposte, Von Heinrich faisait arrêter M. Trépont et, sans autre forme de procès, l'envoyait villégiaturer dans une geôle allemande.

Le 28 septembre 1918, on pouvait lire à l' « Officiel » :

« M. Naudin, préfet du Cher, est nommé préfet du Nord, en remplacement » de M. Trépont, mis en congé sur sa » demande ».

Or, cette demande, jamais M. Trépont ne l'a formulée.

Qui donc l'a rédigée ?

Quand ce scandale serait-il élucidé ?

L'autre jour, le Président de la République disait que la mesure qui avait été prise au sujet de M. Trépont, constituait « une véritable infamie. »

M. Clemenceau ne rate jamais une occasion, dans les conversations privées, d'affirmer qu'on a, dans cette circonstance, abusé de sa confiance.

Et un haut fonctionnaire prétendait la semaine dernière, devant un groupe de personnalités du Nord, que « si M. Trépont n'avait pas encore rejoint son poste à Lille, cela était dû à des circonstances indépendantes de la volonté gouvernementale ».

Mais alors, quelle est « la puissance » qui, en cette occasion, s'affirme supérieure aux ministres et au Président de la République ?

N'est-ce pas la même « puissance » qui a fait décorer M. Hélot, qui remplit les fonctions, pendant l'occupation, de sous-préfet boche de Cambrai ?

Pourtant, dès son retour de captivité, M. Trépont avait signalé au gouvernement l'attitude dudit Hélot dans les termes suivants :

« Les Allemands ont désigné, pour » remplir les fonctions de sous-préfet » dans l'arrondissement de Cambrai, M. » Hélot. **M. Hélot, qui n'était pas maire » de Cambrai, avait la faculté de décliner » ces fonctions sans compromettre les » intérêts de la ville.** Il aurait dû s'abs» tenir de prêter son concours à l'auto» rité allemande. Le Préfet du Nord avait » fait connaître à M. Hélot son sentiment » à cet égard. »

C'était net, formel, catégorique.

Eh bien, cette accusation claire et précise, portée par M. Trépont, n'a pas empêché ledit Hélot d'être décoré.

Le 19 juillet dernier, M. Le Roy, député de Cambrai, prononçait ces paroles à la tribune de la Chambre des députés :

« **Je tiens à protester contre la hâte et la légèreté** avec lesquelles le ministre a accordé certaines décorations dans les régions libérées, peu de temps après l'armistice.

« Je précise :

« Dans l'arrondissement de Cambrai, la première personne qui a reçu la Légion d'Honneur fut M. Hélot, fabricant de sucre, à Noyelles-sur-l'Escaut et président de la Chambre de Commerce de Cambrai, **qui a rempli pendant l'occupation et à la demande des autorités allemandes, les fonctions de Sous-Préfet Boche** (Exclamations).

« **Je défie M. le Ministre de me donner un démenti. Cette décoration a été attribuée tout à fait en dehors des autorités.**

« Je tiens à protester contre cette décoration qui a été et est encore un gros scandale dans la région que je représente ».

Le gouvernement s'est excusé et a prétendu qu'ON avait surpris sa bonne foi.

Qui est-ce « ON » ?

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre on se décide en haut lieu à nous donner des éclaircissements nécessaires.

En attendant, M. Hélot exhibe toujours sa décoration.

Par contre, aucun de ces maires héroïques, placés sous les ordres de la kommandantur de Lille, qui — « à l'exception » **de M. Ch. Delesalle** — suivirent les indications de M. Trépont et résistèrent aux sommations de Von Heinrich, n'a été, depuis la libération, jugé digne de recevoir la moindre distinction.

Seul, M. Ch. Delesalle a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Marcel DESCHAMPS.

AUX

Syndicats Ouvriers du Bâtiment

Devant la situation créée par la décision des administrateurs, réunion extraordinaire de tous les délégués des Syndicats du Bâtiment et des Travaux Publics du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, samedi à 3 heures, à la Bourse du Travail de Lille, 186 bis, rue de Paris.

Importante décision à prendre.

Le délégué fédéral de 1re région :
VANLEYNSEELE

LES EMBOCHÉS DE VILLEREAU

EMILE FLAMENT FILS CONDAMNÉ A DOUZE ANS DE TRAVAUX FORCÉS. — ACQUITTEMENT DU PÈRE.

Les derniers témoins ont été entendus aujourd'hui au début de l'audience, puis le lieutenant Jeanningros, commissaire du Gouvernement prononçant son réquisitoire, a réclamé une peine sévère contre Emile Flament père et fils qui, dit-il, pour satisfaire de basses rancunes, se sont faits pendant quatre ans les pourvoyeurs des agents allemands.

Les accusés ont été défendus par Mes Sanctelette et Salzedo.

Emile Flament fils, a été condamné à douze ans de travaux forcés. Le père a été acquitté.

ENCORE DES EMBOCHÉS

EDOUARD DEWAERT, DE DUNKERQUE

Le nommé Dewaert Edouard, commis des postes, à Dunkerque, a été arrêté hier et écroué à la Citadelle, sous l'inculpation de trafic d'or et d'intelligences avec l'ennemi.

VICTOR RAMETE, DE CAMBRAI

Sur mandat d'arrêt du lieutenant Delazurieux, du 3e Conseil de Guerre, la gendarmerie a procédé à l'arrestation de Ramette Victor, 31 ans, originaire de Cambrai, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, ainsi que pour dénonciations multiples de compatriotes.

SOPHIE DUFOURMENTELLE, D'ANZIN

Un mandat d'amener a été lancé par le lieutenant Zwilling, du 1er Conseil de Guerre, contre Sophie Dufourmentelle d'Anzin, impliquée dans l'affaire Boizet et contre Fouquet Florine, impliquée dans l'affaire Delforge, pour intelligences avec l'ennemi.

ALBERT QUIEN, DE PETITE-FORET

Le lieutenant Zœlling, du 1er Conseil de Guerre, vient de terminer l'instruction de l'affaire Quien Albert, tourneur, 19 ans, de Petite-Forêt, près de Valenciennes. Quien est accusé d'avoir dénoncé son père et M. Accart, tous deux employés de mairie, comme ayant fait des fausses cartes d'identité et distribué des cartes de lait de complaisance ce qui valut au premier 15 jours de cellule, et son envoi dans un bataillon de discipline et au second 2 jours de prison.

LA FEMME BOUHON, DE TOURCOING

L'instruction de l'affaire de la femme Bouhon, née Leveaux, de Tourcoing, inculpée d'intelligences avec l'ennemi vient d'être également terminée.

La dite femme est en liberté provisoire.

LA CAPITULATION DE MAUBEUGE

Paris, 23 octobre. — On annonce que c'est Me Henri Robert qui assistera le général Fournier, ancien gouverneur de Maubeuge le 4 novembre prochain devant le Conseil de Guerre.

Le père de Jouhaux victime d'un accident

Paris, 23 octobre. — M. Adolphe Jouhaux, âgé de 78 ans, — le père du secrétaire général de la C. G. T., — traversait l'avenue de la République à Aubervilliers, vers midi, pour regagner son domicile, situé au n. 79, quand une auto, arrivant à toute vitesse, le força de reculer ; mais à ce moment une autre auto, venant en sens inverse, et appartenant à M. Cattoire, mécanicien, rue Aimée, escalada, par suite d'une embardée, le trottoir où le vieillard s'était réfugié et le renversa. M. Adolphe Jouhaux, fortement contusionné, est soigné à son domicile. On ne peut encore se prononcer sur la gravité de son état, des lésions internes sont à redouter.

M. BRIAND SE REPRÉSENTERA-T-IL DANS LA LOIRE ?

« Le Matin » publie la note suivante :

« Des informations diverses ont été publiées relativement à la candidature de M. Aristide Briand et au département dans lequel l'ancien Président du Conseil serait candidat. On sait qu'il est depuis seize ans député de la Loire. Des comités nombreux de divers autres départements comme les Alpes-Maritimes, la Loire-Inférieure, l'Eure, le Nord lui ont offert la candidature. Nous croyons savoir que la détermination de M. Briand n'est pas encore arrêtée. Sa préférence est naturellement de se représenter dans la Loire où les radicaux et les radicaux socialistes lui ont proposé de faire liste commune avec eux.

M. Briand a mis comme condition de son acceptation que la liste serait constituée dans un large esprit d'union entre toutes les bonnes volontés qui acceptent la République et son œuvre sans aucun esprit d'ostracisme, sur un large programme de réformes en vue de constituer à la Chambre une majorité décidée à gouverner sans les anticonstitutionnels de droite et de gauche.

A l'heure actuelle, les comités de la Loire discutent et s'efforcent de s'entendre pour réaliser les conditions fixées par M. Briand. La candidature de ce dernier reste donc subordonnée à cet accord. »

Un petit métier électoral qui va disparaître

C'EST CELUI DE DISTRIBUTEUR DE BULLETINS

Nous ne verrons pas, cette année, aux abords des bureaux de vote, la haie des distributeurs qui, à l'arrivée des électeurs, leur mettaient de force des poignées de bulletins dans les mains. Le métier de distributeur de bulletins, en effet, a vécu : la loi l'a tué. Il est interdit, désormais, sous peine d'une amende de 500 à 5000 francs, de distribuer ou de faire distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires ou autres documents électoraux.

Les électeurs recevront à domicile deux bulletins de vote de chaque liste et une circulaire, sous enveloppe fermée, laquelle leur sera envoyée en franchise; ils trouveront, d'autre part, dans chaque section de vote, des bulletins de vote, sur une table préparée à cet effet par la municipalité.

Les bulletins de vote et les circulaires seront imprimés par les soins d'une commission spéciale, composée d'un mandataire pour chaque liste et présidée par le président du tribunal civil ou par un juge délégué par lui.

La commission établira le coût des frais résultant de cette impression, déterminera la part incombant à chaque liste, et en percevra le montant dans les vingt-quatre heures; les bulletins et circulaires ne seront imprimés que quand le versement aura été opéré.

Telle est l'économie de la loi électorale.

LE DISCOURS DE M. CLEMENCEAU SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

Paris, 23 octobre. — « L'Echo de Paris » confirme que c'est à Strasbourg, au début de la semaine prochaine que M. Clémenceau prononcera le discours annoncé.

L'état de Haase s'est encore aggravé

Zurich, 23 octobre. — Le député Haase a subi hier matin une nouvelle opération très douloureuse pendant laquelle le malade a donné, à plusieurs reprises, des signes d'épuisement grave. Les médecins avouent maintenant franchement que l'état de M. Haase est tel qu'il suscite les plus vives préoccupations.

Les élections belges le 16 novembre

Bruxelles, 23 octobre. — « Le Moniteur » annonce que les élections législatives sont fixées au 16 novembre et que les deux Chambres sont convoquées pour le 2 décembre.

Pierre LENOIR serait fusillé ce matin

Paris, 23 octobre. — On assure que conformément à l'avis du Président du Conseil et à celui de la Commission des Grâces, le Président de la République n'a pas admis le nouveau recours en grâce formé par Pierre Lenoir. Dans ces conditions, l'exécution aurait lieu incessamment, peut-être demain.

LES EXCLUS DE LA SEINE en appellent à la Commission administrative du Parti

Paris, 23 octobre. — On sait que la Fédération Socialiste de la Seine, dans sa désignation des candidats aux prochaines élections législatives, élimina de ses listes trois députés sortants, Rozier, Dejeante et Veber. Ces « exclusions » ont provoqué un vif émoi parmi les militants de la Seine, ainsi d'ailleurs que parmi les autres élus sortants et maintenus. C'est ainsi, nous l'avons dit hier, que le docteur Navarre, également exclu de la liste de la rive gauche, a adressé sa démission de membre du parti.

A la suite de réunions qui se tinrent à la Chambre avant-hier et hier, entre les élus socialistes de la Seine et des membres de C. A. P., il fut décidé par Frédéric Brunet, Lauche, Aubriot et Levasseur qu'ils se solidariseraient avec les exclus élus du parti, afin de constituer une liste « incomplète ».

Hier soir, dans une salle de la rue Dussoubs, s'est tenue une réunion à laquelle assistaient plus de trois cents membres du parti socialiste, appartenant aux différentes sections de la Seine.

Le citoyen Frédéric Brunet présidait, assisté de Renaudel, Lauche, Levasseur, Veber, Aubriot, Rozier, Dejeante et Moutet (du Rhône). Il fut donné connaissance à l'assemblée des décisions arrêtées par le groupe des élus de la Seine. Renaudel soumit à l'assemblée une lettre signée des élus du parti, destinée à être adressée à la commission administrative du parti. Dans cette lettre, il est demandé que la réintégration sur les listes des candidats des députés qui n'ont jamais démérité du parti soit complète, car « l'exclusion prononcée par la Fédération de la Seine est injuste et de plus contraire aux récentes décisions du congrès national ».

De nombreux orateurs prirent la parole. Le citoyen Ducos de La Haille se déclara nettement pour la scission immédiate. La citoyenne Ouvray fut du même avis, disant :

— Je ne vois pas pourquoi, nous qui conservons et défendons la saine doctrine socialiste, nous accepterions que nos candidats figurassent aux côtés de Rappoport, l'insulteur de Jaurès.

Le citoyen Renaudel se déclara opposé à toute scission.

— Nous devons, a-t-il dit, rester jusqu'au bout attaché au parti, à sa doctrine, à sa discipline et à ses statuts. Restons dans le droit. Adressons la lettre à la C. A. P. Elle en sera saisie par mes soins dès demain soir.

Le citoyen Lauche prit à son tour la parole et déclara :

— Au cours d'une des réunions tenues au Palais-Bourbon, le citoyen Paul-Boncour est venu me dire : « Nous sommes disposés à faire réintégrer Dejeante et vous deviendriez tête de liste dans votre secteur ». J'ai répondu : « C'est tout ou rien. Il faut également réintégrer nos autres camarades ».

Finalement, il fut décidé l'envoi à la C.A.P. de la lettre signée des élus du parti, ainsi que de la liste des militants présents à la réunion, se déclarant solidaires avec eux.

Une scission à la Fédération de la Seine ?

Paris, 23 octobre. — L' « Agence Havas » nous communique :

Dans une réunion tenue aujourd'hui au Palais Bourbon, Levasseur, Brunet, Rozier, Aubriot, Dejeante, Weber, Navarre, députés socialistes sortants de la Seine, ont adressé une lettre à la Commission administrative du Parti Socialiste, protestant contre les récentes décisions de la Fédération de la Seine. La lettre ajoute qu'en raison de l'attitude de la Fédération, qui accorde son patronage à des personnes avec lesquelles les signataires ne peuvent faire cause commune, ces derniers vont fonder une seconde section de la Fédération de la Seine.

Le train LILLE-PARIS a tamponné un train de marchandises

Le train 319 qui part de Paris à 10 heures 05 du matin, pour arriver à Lille à 18 heures 30, a tamponné hier un train de marchandises à Moreuil, qui se trouve à 9 kilomètres d'Arras.

Plusieurs voyageurs ont été blessés mais peu grièvement. D'autre part, cinq wagons du train de marchandises furent démolis.

Du fait de cet accident, le train 319 est arrivé à Lille avec 4 heures de retard.

A NŒUX-LES-MINES

Un mineur est pris sous un éboulement

Le 22 octobre, vers 13 h., Donnainte Emile, mineur, 33 ans, demeurant à Billy-Montigny, venant de terminer son travail a été pris sous un éboulement. Dégagé par un camarade il a été transporté à l'hôpital des Mines où l'on procéda à l'amputation de son pied gauche.

Le délégué mineur Langerot se trouvant à la remonte du personnel descendit sur les lieux aussitôt qu'il eut appris l'accident.

A Graincourt-les-Avrincourt

Un ouvrier tué par l'explosion d'une grenade

Le nommé Auguste Cormont, occupé avec son père à reboucher des tranchées sur le chemin de l'Epine, heurta de son pic une grenade qui explosa. Le malheureux, horriblement blessé, ne tarda pas à expirer.

On juge le désespoir du pauvre père.

A QUESNOY-SUR-DEULE

Un soldat est blessé en ramassant des explosifs

Un soldat occupé avec plusieurs ouvriers et P. G. allemands, à ramasser des engins non explosés vient d'être victime d'un terrible accident.

Ayant pris une grenade, celle-ci lui éclata dans les mains l'atteignant aux membres et à la figure.

Le malheureux dont l'état est grave vient d'être ramené à l'hôpital de Lille.